

PLAN D'ACCUEIL du 1^{er} septembre 2020

ECOLE ÉLÉMENTAIRE DES PYRENEES DE VENERQUE

ATTENTION : Suite au décret préfectoral du 27/08/2020, le port du masque est OBLIGATOIRE dans un rayon de 30m autour des écoles entre 7h et 22h (selon panneaux en périphérie de l'école).

L'école élémentaire des Pyrénées de Venerque rouvrira ses portes à tous les élèves, à temps complet, le **mardi 1^{er} septembre 2020.**

Cette reprise est conditionnée par la mise en application d'un **NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE** (26/08/2020) et les équipes mairie et enseignants mettent tout en œuvre pour cela.

Préalable :

“Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants à l'école” et nous comptons sur votre collaboration pour :

- expliquer en détail les gestes barrières à vos enfants



se laver les mains
très régulièrement



tousser ou
éternuer dans
son coude



utiliser un
mouchoir à
usage unique



garder ses
distances avec
autrui

- leur fournir des mouchoirs en papier jetables (une boîte chacun à renouveler autant que nécessaire),
- leur fournir une bouteille d'eau ou gourde marquée au nom de l'enfant (elle restera sur sa table),
- surveiller l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de température quotidienne **avant qu'il ne parte à l'école (elle doit être inférieure à 38° sinon l'accueil à l'école sera proscrit),**
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- port du masque obligatoire pour les élèves de plus de 11 ans,
- l'entrée dans l'enceinte de l'ECOLE ELEMENTAIRE sera de fait autorisée à TOUTES LES PERSONNES** Education nationale, Personnel municipal, Personnel ALAE,
- Sauf raison impérative, l'accès aux familles dans l'enceinte de l'école ne sera pas autorisé** afin de limiter les flux Cet éventuel accès sera conditionné au port du masque.

JOURS DE CLASSE :

L'école est OBLIGATOIRE ainsi les absences des élèves devront être justifiées auprès de l'école selon les modalités connues (appel à l'école avant 9h au 05 62 11 59 54/ mail à l'adresse ce.0311628b@ac-toulouse.fr).

Les accueils d'élèves en classe se feront du lundi au vendredi selon une rentrée échelonnée en fonction des classes (cf Horaires d'accueil et de sortie des élèves ci-dessous).

HORAIRES D'ACCUEIL ET DE SORTIE :

Les horaires d'entrée et de sortie des élèves restent élargis * afin de permettre aux différents groupes classes de ne pas se croiser.

*Le dispositif « rentrée échelonnée » est susceptible d'évoluer en cours d'année en lien avec d'éventuels ajustements des recommandations ministérielles.

→ Accueil du matin

	8 h 50	8h55	9 h 00	9 h 05
Portail du haut	CM1-CM2 (Mme Périgault)	CE1 (Mmes Ravalomanda / Clinet)	CE1-CE2 (Mme Godineau) ULIS (Mme Mesquida)	CP (Mme Mérel)
Portail du bas	CM2 (Mme Bonnaud / M. Cure)	CE2 (Mme Laur)	CE2-CM1 (Mme Lasserre / M. Cure)	CP (Mme Richard)

→ Sorties des élèves

	16 h 30	16 h 30	16 h 30	16 h 35
Portail du haut	CM1-CM2 (Mme Périgault)	CE1 (Mmes Ravalomanda / Clinet)	CE1-CE2 (Mme Godineau) ULIS (Mme Mesquida)	CP (Mme Mérel)
Portail du bas	CM2 (Mme Bonnaud / M. Cure)	CE2 (Mme Laur)	CE2-CM1 (Mme Lasserre / M. Cure)	CP (Mme Richard)

→ **Pause méridienne (12h/13h50)** : les élèves pourront rentrer déjeuner chez eux selon le souhait des familles et sur **mot explicite des responsables légaux dans le cahier de liaison**. Ils sortiront (12h) et entreront (13h50) au portail d'accueil/ sortie précédemment identifié.

Cas particulier du mercredi matin :

→ Accueil du matin

	8 h 50	8h55	9 h 00	9 h 05
Portail du haut	CM1-CM2 (Mme Périgault)	CE1 (Mmes Ravalomanda / Clinet)	CE1-CE2 (Mme Godineau)	ULIS (Mme Mesquida) CP (Mme Mérel)
Portail du bas	CM2 (Mme Bonnaud / M. Cure)	CE2 (Mme Laur)	CE2-CM1 (Mme Lasserre / M. Cure)	CP (Mme Richard)

→ Sorties des élèves

	11h	11h	11h	11h05
Portail du haut	CM1-CM2 (Mme Périgault)	CE1 (Mmes Ravalomanda / Clinet)	CE1-CE2 (Mme Godineau) ULIS (Mme Mesquida)	ULIS (Mme Mesquida) CP (Mme Mérel)
Portail du bas	CM2 (Mme Bonnaud / M. Cure)	CE2 (Mme Laur)	CE2-CM1 (Mme Lasserre / M. Cure)	CP (Mme Richard)

ACCUEIL ALAE/ALSH :

Réservations obligatoires sur le portail famille :

<http://leo-lagrange.l31025.portail-defi.net>

→ matin et soir : 7h15-9h05/ 16h30-18h45

→ mercredi : 7h15-9h05 / 11h-12h / 12h-18h45

LES LOCAUX :

Extraits du protocole :

« Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible et qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. »

« Dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas. Toutefois les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distance d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte. »

Les salles de classes seront aménagées en conséquence et en fonction des possibilités.

LE LAVAGE DES MAINS :

Extraits du protocole :

« Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

o à l'arrivée dans l'établissement ;

o avant chaque repas ;

o après être allé aux toilettes ;

o le soir avant de rentrer chez soi ou **dès l'arrivée au domicile.**

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique. »

Afin d'alléger le temps passé au lavage des mains lors de la sortie du soir, les élèves devront se les laver dès l'arrivée au domicile. S'ils sont pris en charge par l'ALAE, le lavage sera effectué à l'ALAE.

LE PORT DU MASQUE :

Extraits du protocole :

« Pour les personnels : Le port d'un masque « grand public » est obligatoire (en école primaire, en collège et en lycée) pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. »

« Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ».

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES :

Extraits du protocole :

« La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Dès la rentrée, les récréations seront échelonnées et chaque classe bénéficiera d'une zone de récréation identifiée et d'un horaire défini.

Ce dispositif « récréation échelonnée » est susceptible d'évoluer en cours d'année en lien avec d'éventuels ajustements des recommandations ministérielles.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX/MATERIELS :

Extraits du protocole :

« Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. »

« L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise. »

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels seront réalisés par le personnel communal, une fois par jour, selon les préconisations du nouveau protocole sanitaire.

RESTAURATION SCOLAIRE:

La restauration scolaire sera de manière habituelle avec une préinscription auprès de l'ALAE (via le lien « portail famille » mentionné plus avant).

Tout changement devra être signalé à l'enseignant par ECRIT exclusivement via le cahier de liaison.

MESURES PRISES PAR L'ÉCOLE EN CAS DE SYMPTÔMES :

- En cas de symptômes (page 52 du protocole initial -> mai 2020), isolement immédiat de la personne (enfant ou adulte) avec un masque dédié (des masques pédiatriques seront fournis).
- Appel immédiat des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Nettoyage approfondi de la pièce où la personne a été isolée.
- Poursuite stricte des gestes barrières.